



remise du compte rendu opératoire au patient

Par **TanaMalala**, le **13/12/2019** à **12:06**

Bonjour,

Existe t il une obligation de remise du compte rendu opératoire au patient ? Si oui, selon quelle réglementation ?

Merci :-)

Par **carolinedenambride**, le **24/01/2020** à **10:44**

Bonjour,

Vous avez parfaitement le droit d'accéder à toutes les informations concernant votre santé.

L'établissement ou le praticien a l'obligation de vous remettre les éléments sollicités dans un délai de 15 jours.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON